

## PRÉFET DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,  
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,  
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 12 août 2014

Monsieur le Préfet de la Creuse  
4 place Louis Lacrocq  
23000 GUERET

Nos réf. : n°343

**Objet : AREVA MINES  
Rapport de visite d'inspection – Site minier « Champsanglard » à Champsanglard (23)**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « Champsanglard » à Champsanglard (23) 7 août 2014
Situation administrative :	Mines à ciel ouvert et travaux miniers souterrains de 1957 à 1966 - 28 T d'uranium produit Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : AREVA Mines et privés Police effective - Titre échu
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Creuse (2009) - Rapport d'inspection de la DRIRE du 29/04/2010 - Courriers AREVA Mines : 26/02/2010, 04/05/2010, 16/06/2010, 02/07/2010

Le site minier de Champsanglard regroupe deux anciennes mines à ciel ouvert remblayées, ainsi que deux zones de travaux miniers souterrains. Le site a été exploité de 1957 à 1969 pour les travaux souterrains sous le régime du permis exclusif de recherche, puis de 1978 à 1980 pour les travaux à ciel ouvert sous le régime du permis d'exploitation ; il n'a pas donné lieu à une déclaration d'abandon des travaux.

Il convient de noter que les terrains d'assiette de ce site appartiennent à des propriétaires privés et qu'ils sont accessibles.

### **Inspection du site :**

L'emplacement des anciens travaux miniers à ciel ouvert (Champsanglard II - ci-dessous) n'est pas visible en surface.



Les travaux demandés suite à la visite d'inspection du 17 novembre 2009 ont été effectués (champsanglard III) et aucune trace d'effondrement ou de tassement résiduel n'est visible.



*Carreau minier Champsanglard III (à droite, emplacement du puits M2)*



*Champsanglard IV*

La carte d'aléa « mouvement de terrain » a été établie en 2010. Les terrains sont actuellement situés en dehors des zones de constructions. Toutefois, aucune proposition de restriction d'usage n'a été faite pour s'assurer que les usages futurs de ces terrains restent compatibles avec la présence d'un aléa minier (cf. courrier de la Préfecture de la Creuse du 5 février 2011).

L'inspection a permis de s'assurer de l'absence de mouvement de terrain visible sur le site. L'inspection demande de proposer au Préfet de la Creuse – pour le 15 novembre 2014 – les éventuelles restrictions d'usage des sols en fonction du passé minier du site (carte d'aléa) et des conclusions de l'étude « herbe et sols ».